

REGLEMENT CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE 2023-2024 (Grand public)

Article 1- Organisateur /objet du concours - Le CAUE 30 organise son sixième Concours photographique intitulé *La terre dans tous ses états*.

Article 2 - Conditions de participation - Le concours est gratuit et s'adresse à tous les photographes, amateurs ou professionnels. Il est ouvert à toute personne physique, mineure ou majeure habitant ou étant scolarisée dans le Gard.

Article 3 - Thème - Le thème de la sixième édition du concours photographique invite à partager notre cadre de vie au travers de photographies illustrant la terre. Ce thème fera l'objet de représentations multiples. Support de nos usages et de notre imaginaire, la terre c'est le sol, un socle, une matière, un matériau de construction...

Article 4 - Règles du concours - Ouverture du concours du 16 octobre 2023 au 31 mars 2024. Chaque participant adressera sa production : 1 photo au format numérique JPG pas de PDF (**résolution minimum 300 dpi, à respecter**) au CAUE du Gard avant le 1^{er} avril 2024 minuit sur clé USB à CAUE du Gard - Concours photo - 29 rue Charlemagne 30000 Nîmes ou bien à l'adresse mail suivante : t.baumet@caue30.fr ou par l'intermédiaire d'un logiciel gratuit de transfert de fichiers.

La photographie sera obligatoirement accompagnée d'un court texte (4 phrases maximum) et d'un titre qui seront indiqués sur le formulaire de participation fourni par l'organisateur dans le présent règlement.

Article 5 - Conditions de validation du dossier :

- * Photographie prise dans le Gard assortie d'un titre et d'un court texte.
- * Exclusion des photos retravaillées et des photomontages ;
- * Chaque photographie sera accompagnée de la fiche ci-dessous complétée ;
- * Inscriptions sur le site www.les-caue-occitanie.fr/gard

Article 6 - Jury - Critères de sélection - Prix - Jury pluridisciplinaire (architecte, paysagiste, photographe, représentants de l'Education Nationale, DAAC...) Critères d'évaluation : inventivité, pertinence, esthétique, qualité argumentative (titre et texte).

Seront récompensées les 3 meilleures productions proposées par les participants grand public.

Article 7 - Promotion - Les organisateurs se réservent la possibilité de publier ou diffuser sur tout support et sans aucune rémunération, les productions de tous les participants à des fins de valorisation d'actions culturelles.

Article 8 - loi Informatique et Libertés - Conformément à la loi Informatique et Libertés n°7817 du 6 janvier 1978 et au règlement général pour la protection des données (RGPD), les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données les concernant.

La terre dans tous ses états

Attestation sur l'honneur

- Je certifie sur l'honneur avoir pris connaissance et être en accord avec le règlement du concours « Aux arts, photographes ! » et remplir toutes les conditions pour y participer.
- Je certifie que la photographie déposée est un original issu d'une production personnelle.

Fait à, le/...../.....

Formulaire de participation au concours

Nom et prénom de l'auteur de la photographie :

Adresse de l'auteur :

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

Lieu de la prise de vue (nom de la commune) :

Titre de la photographie (plutôt court ; le cliché numérique fourni utilisera ce même titre) :

Texte accompagnant la photo (4 phrases maximum) :